



# Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**



## **1. Introduction**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), comme l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2024-2025.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

### **1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada**

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

### **1.2 Méthode de présentation du rapport**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2024-2025. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### 2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 30 juin 2024 sont de 199,8 millions de dollars, comparativement à 203,8 millions de dollars au 30 juin 2023. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

<b>Autorisation Crédit/législative</b>	<b>Description</b>	<b>Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024</b>	<b>Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023</b>
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	138 120 885	152 986 024
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(3 500 000)	(5 200 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	52 582 597	40 537 795
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 136	2 916
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 603 208	15 511 154
<b>Autorisations totales</b>		<b>199 811 826</b>	<b>203 837 889</b>

La baisse nette de 4 millions de dollars relative au financement s'explique principalement par :

- une diminution de 17,6 millions de dollars en financement temporaire pour la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
- une diminution de 6,6 millions de dollars liée au portefeuille de biens immobiliers;
- une diminution de 2,7 millions de dollars liée aux redressements législatifs;
- une diminution de 2,3 millions de dollars liée à l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales, annoncée dans le budget de 2023;
- une diminution de 0,9 million de dollars pour la temporisation du financement lié à la mise en œuvre de la Voie fédérale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQA+ autochtones disparues et assassinées, annoncée dans le budget de 2021;
- une augmentation de 14,5 millions de dollars liée au partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa pour le projet Ādisōke;
- une augmentation de 7,6 millions de dollars liée aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives;

- une augmentation de 2,3 millions de dollars en financement temporaire pour la mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats, annoncé dans le budget de 2022;
- une augmentation de 1,7 million de dollars en financement temporaire lié à un transfert du ministère de la Défense nationale pour la mise en œuvre de l'entente de règlement du recours collectif concernant la purge LGBT.

## **2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, le cumul des crédits utilisés représente 41,6 millions de dollars au 30 juin 2024, comparativement à 37,9 millions de dollars au 30 juin 2023. L'augmentation de 3,7 millions de dollars s'explique principalement par :

- une augmentation nette de 5,5 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable :
  - aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives;
  - à l'initiative liée à la mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats, annoncé dans le budget de 2022;
- une diminution nette de 1,1 million de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au portefeuille de biens immobiliers ainsi qu'au partenariat entre BAC et la Bibliothèque publique d'Ottawa pour le projet Ādisōke :
  - une diminution nette de 0,7 million de dollars des dépenses liées à « l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages »;
  - une diminution nette de 0,4 million de dollars des dépenses liées aux « services professionnels et spéciaux »;
- une diminution nette de 0,7 million de dollars liée aux autres dépenses encourues par l'organisation.

## **3. Risques et incertitudes**

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne parvient pas à trouver des solutions d'entreposage supplémentaires et à effectuer les travaux nécessaires pour entretenir ses installations vieillissantes, il y a un risque qu'il ne soit pas en mesure d'acquérir plus de matériel, que les collections existantes ne soient pas préservées selon les normes et qu'elles se détériorent ou soient perdues.

- Si BAC n’améliore pas et n’entretient pas efficacement ses services et ses systèmes numériques, il pourrait ne pas être en mesure de donner accès à ses collections.

#### **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n’y a pas eu de changements importants en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l’organisation au cours du premier trimestre, terminé le 30 juin 2024.

#### **Approbation des cadres supérieurs**

Original signé par :

---

Leslie Weir  
Bibliothécaire et archiviste du Canada  
Bibliothèque et Archives Canada  
Gatineau (Québec), Canada  
Le 25 juillet 2024

---

Julie Charbonneau  
Sous-ministre adjointe par intérim,  
Services organisationnels et dirigeante  
principale des finances  
Bibliothèque et Archives Canada  
Gatineau (Québec), Canada  
Le 23 juillet 2024

**Bibliothèque et Archives Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024**

**État des autorisations** *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	134 620 885	35 813 462	35 813 462	147 786 024	30 565 146	30 565 146
Crédit 5 - Dépenses en capital	52 582 597	2 623 507	2 623 507	40 537 795	3 439 104	3 439 104
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 603 208	3 150 802	3 150 802	15 511 154	3 877 789	3 877 789
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 136	-	-	2 916	-	-
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>199 811 826</b>	<b>41 587 771</b>	<b>41 587 771</b>	<b>203 837 889</b>	<b>37 882 039</b>	<b>37 882 039</b>
<b>Autorisations non budgétaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>199 811 826</b>	<b>41 587 771</b>	<b>41 587 771</b>	<b>203 837 889</b>	<b>37 882 039</b>	<b>37 882 039</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Bibliothèque et Archives Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024**

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	103 930 801	29 762 729	29 762 729	117 558 220	24 247 937	24 247 937
Transports et communications	1 544 860	147 466	147 466	1 647 238	109 810	109 810
Information	767 795	67 178	67 178	767 795	9 357	9 357
Services professionnels et spéciaux	10 722 505	2 384 604	2 384 604	14 619 579	2 803 077	2 803 077
Location	3 326 271	2 489 487	2 489 487	3 503 133	1 980 684	1 980 684
Services de réparation et d'entretien	5 174 973	27 651	27 651	7 889 681	31 978	31 978
Services publics, fournitures et approvisionnements	4 533 856	327 292	327 292	6 934 351	279 667	279 667
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	51 382 459	2 507 596	2 507 596	37 613 330	3 249 781	3 249 781
Acquisition de matériel et d'outillage	3 260 552	362 733	362 733	2 469 043	99 804	99 804
Paiements de transfert	2 656 000	1 664 020	1 664 020	3 305 000	1 568 081	1 568 081
Frais de la dette publique	5,532,191	900 524	900 524	5,520,397	928 603	928 603
Autres subventions et paiements	10 479 563	986 509	986 509	7 210 122	2 594 768	2 594 768
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>203 311 826</b>	<b>41 627 789</b>	<b>41 627 789</b>	<b>209 037 889</b>	<b>37 903 547</b>	<b>37 903 547</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes à valoir sur le crédit	3 500 000	40 018	40 018	5 200 000	21 508	21 508
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>3 500 000</b>	<b>40 018</b>	<b>40 018</b>	<b>5 200 000</b>	<b>21 508</b>	<b>21 508</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>199 811 826</b>	<b>41 587 771</b>	<b>41 587 771</b>	<b>203 837 889</b>	<b>37 882 039</b>	<b>37 882 039</b>